



REGLEMENT PARTICULIER
du
TROPHEE TERRITORIAL
des
CLUBS
De
Nouvelle-Calédonie



Comité Régional
de CYCLISME
Nouvelle - Calédonie

TABLE DES MATIERES :

ARTICLE 1.....PAGE 3

PRESENTATION :

ARTICLE 2.....PAGE 4

CROSS COUNTRY :

ARTICLE 3.....PAGE 4

ENDURO :

ARTICLE 4.....PAGE 5

ROUTE :

ARTICLE 5.....PAGE 5

L'ACCES A LA COURSE ET AUTORISATIONS DE DEPARTS :

ARTICLE 6.....PAGE 6

VAE :

ARTICLE 7.....PAGE 6

PODIUMS et PROTOCOLES :

ARTICLE 8.....PAGE 6

CLASSEMENTS :

ARTICLE 9.....PAGE 7

RECLAMATIONS :

ARTICLE 10.....PAGE 8

EPREUVES :

ARTICLE 1

PRESENTATION :

Le **TROPHEE TERRITORIAL des CLUBS** est un challenge inter-clubs, parallèle aux COUPES VTT XC et ENDURO et ROUTE de Nouvelle-Calédonie. Récompensant à la fois le nombre d'engagés et les résultats obtenus en courses.

Montrant aux clubs ainsi qu'à leurs licenciés que chacun compte et a une importance au sein de son effectif. Et ce afin de favoriser d'avantage le développement de nos disciplines, la convivialité et la participation de masse aux différentes épreuves.

Le but final étant de récompenser le club du territoire mobilisant le plus de coureurs engagés sur les diverses courses des coupes toutes spécialités confondues.

Réglementation applicable en courses :

Epreuves XC : cf réglementation COUPE XC NC MàJ 2021 sous validation FFC

Epreuves ENDURO : cf réglementation COUPE ENDURO NC MàJ 2021 sous validation FFC

Epreuves ROUTE : cf réglementation COUPE ROUTE NC MàJ 2021 sous validation FFC

+ Les règles fédérales de la FFC

PARTICIPATION :

Tout compétiteur prenant part à ce challenge doit connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Les manches de COUPES des disciplines VTT XC, VTT ENDURO et ROUTE sont ouvertes aux licenciés FFC selon les catégories autorisées et aux non licenciés (NL) titulaires d'un certificat d'aptitude médical de : « **non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition** » ou d'une licence **TRIATHLON**. Seuls les résultats des licenciés seront pris en compte.

Cela signifie que si un NL rejoint l'effectif d'un club en cours de saison seuls ses résultats à partir de sa prise de licence seront considérés.

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique à tous les licenciés, hommes, femmes, jeunes, bénévoles de clubs ou divers, encadrants et dirigeants de clubs, affiliés au Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Toutes personnes engagées dans la COUPE des CLUBS se doit de respecter l'ensemble des dispositions et règles énoncées dans ledit règlement.

SUR-CLASSEMENT :

Le sur-classement des coureurs quelle que soit la catégorie ne sera pas possible.

Ceci en correspondance avec la réglementation fédérale française.

Aucune exception ne pourrait avoir lieu, même sur demande auprès au CRCNC.

Règlement du TROPHEE TERRITORIAL des CLUBS de Nouvelle-Calédonie

ARTICLE 2

CATEGORIES XC :

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée

Les catégories suivantes peuvent participer : ***âge atteint dans l'année de la saison***

- Cadettes	soit entre 15 et 16 ans
- Cadets	soit entre 15 et 16 ans
- Juniors Dames	soit entre 17 et 18 ans
- Juniors Hommes	soit entre 17 et 18 ans
- Dames	soit à partir de 19 ans
- Séniors Hommes	soit entre 19 et 39 ans
- Masters 1 Hommes	soit entre 40 et 49 ans
- Masters 2 Hommes	soit entre 50 et 59 ans
- Masters 3 Hommes	soit à partir de 60 ans

ARTICLE 3

CATEGORIES ENDURO :

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée

Les catégories suivantes peuvent participer : ***âge atteint dans l'année de la saison***

Si le parcours permet leur engagement dans des conditions de sécurité plus importante et que le parcours leur est adapté :

- Pupilles H & F	soit entre 9 et 10 ans
- Benjamins et benjamines	soit entre 11 et 12 ans
- Minimes H & F	soit entre 13 et 14 ans
- Cadettes	soit entre 15 et 16 ans
- Cadets	soit entre 15 et 16 ans

- Juniors Dames	soit entre 17 et 18 ans
- Juniors Hommes	soit entre 17 et 18 ans
- Dames	soit à partir de 19 ans
- Séniors Hommes	soit entre 19 et 39 ans
- Masters 1 Hommes	soit entre 40 et 49 ans
- Masters 2 Hommes	soit entre 50 et 59 ans
- Masters 3 Hommes	soit à partir de 60 ans

ARTICLE 4

CATEGORIE ROUTE :

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée

Les catégories suivantes peuvent participer : ***âge atteint dans l'année de la saison***

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| - Minimes H & F | soit entre 13 et 14 ans |
| - Cadettes | soit entre 15 et 16 ans |
| - Cadets | soit entre 15 et 16 ans |
| - Juniors Dames | soit entre 17 et 18 ans |
| - Juniors Hommes | soit entre 17 et 18 ans |
| - Dames | soit à partir de 19 ans |
| - Séniors Hommes | soit entre 19 et 39 ans |
| - Masters 1 Hommes | soit entre 40 et 49 ans |
| - Masters 2 Hommes | soit entre 50 et 59 ans |
| - Masters 3 Hommes | soit à partir de 60 ans |

ARTICLE 5

L'accès à la course et autorisations de départs :

Pour pouvoir prendre part à la course et être autorisé à prendre le départ, le coureur **DOIT OBLIGATOIREMENT :**

- Avoir fait valider le contrôle technique de son vélo par les commissaires en charge.
- Avoir un équipement conforme et en règle.
- Avoir émarginé la feuille de course. (être en possession de sa licence en cas de contrôle)

Aucune participation possible après l'horaire de clôture !

**Les licenciés doivent être en tenue officielle de club et enregistrée auprès du CRCNC.
L'uniformité des tenues de club est obligatoire.**

Les coureurs vainqueurs de coupes et les champions NC N-1 doivent courir avec le maillot de titre et non celui de leur club !

Sans une tenue conforme des coureurs licenciés le départ leur sera refusé.

LE JURY DES ARBITRES VTT ET ROUTE, CONTROLERONT ET VERIFIRONT QUE LE RESPECT DU PORT DES MAILLOTS EST BIEN EFFECTUE, ET SANCTIONNERONT SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANTS A LEUR OBLIGATION MEME SI AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT ETE DEPOSEE

L'organisateur devra afficher le plan du parcours de manière visible, afin que l'ensemble des coureurs puissent y avoir accès.

ARTICLE 6

LES VAE

LES VAE NE SERONT PAS INCORPORES AU TROPHEE TERRITORIAL DES CLUBS

ARTICLE 7

Les Podiums et Protocoles :

La participation des vainqueurs aux cérémonies protocolaires est **OBLIGATOIRE**.

L'absence entraîne automatiquement l'annulation au classement et les gains.

Le classement serait alors établi de nouveau.

Les coureurs licenciés doivent participer à la cérémonie protocolaire en tenue de coureur ou tenue officielle du club.

Les coureurs vainqueurs de coupe XC NC ou champions XC NC, peuvent mettre ici, les couleurs de leur club respectif.

Les NON-LICENCIES ne doivent pas être appelés aux podiums des catégories fédérales, et leur positionnement ne sera pas comptabilisé dans les classements.

ARTICLE 8

CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués selon le classement dans chaque catégorie et pour chaque type de course, VTT XC, ENDURO ou ROUTE.

Classement	Catégories
1	PUPILLE
2	BENJAMIN
3	MINIME
4	PUPILLE FILLE
5	BENJAMINE
6	MINIME FILLE
7	SENIOR
8	MASTER 1
9	MASTER 2
10	MASTER 3
11	JUNIOR
12	CADET
13	CADETTE
14	JUNIORE
15	DAME SENIORE
16	DAME MASTER 1
17	DAME MASTER 2
18	DAME MASTER 3

Rang	Points
1	35
2	28
3	25
4	22
5	20
6	18
7	16
8	14
9	12
10	10

+

PARTICIPANT = 1 POINT

FINISSEUR = 1 + 1 POINT

ARTICLE 9

Les réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur ou du dirigeant club, dans un délai de 15 minutes maximum après sa course avec un chèque de caution de 3.000 F, qui sera rendu si la requête est positive.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats, sous les mêmes conditions.

Le collège des commissaires et arbitres règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place et en entend chacune des parties concernées. Tout mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires et arbitres. En cas d'absence d'une des parties devant être entendue, la réclamation serait alors portée à la commission d'arbitrage.

Il en sera de même lors de la parution officielle. Le délai de contestation est quant à lui porté à 48h post parution par l'organisateur.

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement des courses (parcours, sécurité) est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve.

Les Commissions Régionales VTT et ROUTE se réservent le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de la COUPE REGIONALE des CLUBS

En cas de litiges la Commission Régionale d'Arbitrage sera l'autorité compétente en la matière.

ARTICLE 10

Les épreuves comptabilisées :

ATTENTION *les Tours XCalédonia CYCLO du CALLIOU et AUTOUR d'ELLES ne comptent pas pour la coupe*

VTT XC INTEGRES AU TROPHEE TERRITORIAL DES CLUBS

- 1°/ dimanche 25 avril : XCO Tina / CRCNC / Boucles de Tina - NOUMEA
- 2°/ samedi 01 mai : XC / CTONC / BOULOUPARIS
- 2° *bonus* / Dimanche 02 mai : XCO TINA GIRLS / CRCNC / Boucles de Tina – NOUMEA
UNIQUEMENT réservée aux DAMES !
- 3°/ dimanche 06 juin : XCO CHENEVIER / VTT Passion / OUATOM
- 4°/ dimanche 20 juin : **CHAMPIONNAT XCO** / CRCNC / NOUVILLE
- 5°/ dimanche 11 juillet : XCO Tina / Sport Pro / Boucles de Tina – NOUMEA
- 6°/samedi 24 juillet : XCE – XCC / CRCNC / Magenta
- 7°/ dimanche 01 août : XCO ROBELIN / CS Bourail / BOURAIL
- 8°/samedi 7 août : XCE – XCC / CRCNC / Magenta
- 9°/ Dimanche 29 août : XC / VCC Mont Dore / POCQUEUREUX
- 10°/ samedi 18 septembre : XCO / CMO La Foa / PAÏTA
- 11°/ dimanche 21 mars : XCO Tina / AC Dumbéa / Boucles de Tina - NOUMEA
- 12°/ samedi 13 novembre : XCO / EDN/ KOUMAC

VTT ENDURO INTEGRES AU TROPHEE TERRITORIAL DES CLUBS

- 1°/ dimanche 17 & 18 juillet : ENDURO Rallye / OSA / OUENGUI
- 2°/ dimanche 08 août: ENDURO Rallye / Sport PRO / Domaine de DEVA
- 3°/ dimanche 22 août : **CHAMPIONNAT ENDURO** / CRCNC / OUENGHI ou NOUVILLE
- 4°/ dimanche ??? : ENDURO Rallye / VTT PASSION / NOUVILLE

VELO ROUTE INTEGRES AU TROPHEE TERRITORIAL DES CLUBS

- 1°/ dimanche 18 avril: Course en ligne / EDN / Pouébo - Koumac
- 2°/ dimanche 24 avril : CLM / CRCNC / Katiramona
- 3°/ samedi 08 mai : Classique / ACD / Prix de Dumbéa
- 4°/ dimanche 09 mai : CLM / CRCNC / Km du Ouen Toro
- 5°/ dimanche 30 mai : CLM / CRCNC / Km du Ouen Toro
- 6°/ samedi 12 juin : Classique / ACD / Prix de Boulouparis
- 7°/ samedi 10 juillet : Course en ligne / Sport Pro / Mont Dore
- 8°/ dimanche 24 juillet : Classique / OSA / Prix SFAC
- 9°/ samedi 31 juillet : Classique / CS Bourail / BOURAIL
- 10°/ dimanche 08 août: Critérium / VCC Mont Dore / Ducos - NOUMEA
- 11°/ samedi 21 août : **CHAMPIONNAT ROUTE** / CRCNC / Grand Nouméa
- 12°/samedi 28 août : Course en ligne / CCN HP7 / Prix AXIAL
- 13°/ samedi 21 août : **CHAMPIONNAT ROUTE CLM** / CRCNC / Grand Nouméa
- 14°/ dimanche 19 septembre : Critérium / ECV / Boucles de Tina - NOUMEA
- 15°/ samedi 02 octobre : Handicap / COTNC / Grand Nouméa
- 16°/ dimanche 07 novembre : CLM / COTNC / Grand Nouméa